



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 16176

Texte de la question

M. Édouard Leveau souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie concernant l'éventualité de la distribution d'assurances dommages par La Poste dans le cadre de la négociation du prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste. Cette éventualité troublera davantage un marché qui est déjà saturé puisque, outre les assureurs professionnels, des contrats d'assurances de dommages sont proposés par les banques, les mutuelles, la caisse d'épargne et les constructeurs d'automobiles. Il est évident qu'un acteur supplémentaire dans ce marché hautement concurrentiel mettrait en danger de nombreuses agences d'assurance et en péril l'emploi des collaborateurs. Par conséquent, il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Aux termes de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée, relative à l'organisation du service public de La Poste et de France Télécom, et de la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales, La Poste peut offrir tous produits d'assurance. L'offre de produits d'assurance rentre bien dans le champ des activités des services financiers de La Poste, mais ne relève pas d'une activité de service public. La possibilité d'offrir des produits d'assurance est restée restreinte par les dispositions des deux contrats de plans successifs, qui ont été signés entre La Poste et l'État depuis 1998. Si La Poste a été autorisée par les contrats de plan 1998-2000 et 2003-2007, à diversifier son offre en assurances de personnes depuis 1998, elle n'a pas été autorisée à l'élargir à l'assurance-dommage. Cette question pourra être réexaminée dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan entre l'État et La Poste, dont les travaux de préparation devraient être engagés en 2006 et 2007.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Leveau](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16176

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2628

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 534